## Convention de prêt à usage individuel de matériel pédagogique adapté Utilisable en dehors du milieu scolaire

Secteur: SAINT LOUIS C/LA RIVIERE	N° de Convention : 33438
Article 1:	
circulaires relatives au " financement de matériel pédagogiq sensorielles, motrices ou mentales, intégrés en milieu ordina	
Le Rectorat de la Reunion représenté par, <b>Le Recteur de la</b> met à disposition de l'élève : HOARAU LAURENT Né(domicilié : 24 rue Pierre PAYET 97421 LA RIVIERE Le matériel pédagogique individuel adapté suivant : - Imprimante, référence :PIXMA MP230 immatricu	e) le : 10-08-2001
Valeur globale du matériel prêté 69 € pour son usage scolaire afin d'effectuer des travaux afférent	s à sa scolarité.
Article 2:	
Ce prêt de matériel est consenti jusqu'au 31-07-2015, et est	révisable selon l'évolution de la situation de l'utilisateur.
Article 3:	
Le cocontractant utilisateur et ses représentants déclarent su d'une aide pour l'acquisition ou d'un prêt d'un matériel simil	r l'honneur ne pas avoir été bénéficiaires par un dispositif d'état aire à celui décrit dans le présente convention.
Article 4:	
du matériel pédagogique désigné ci-dessus.Le cocontractant le cadre de sa scolarité et pour effectuer des travaux afféren	<u> </u>
Article 5:	
La souscription d'une assurance contractée par les représent	ants de l'utilisateur pour ce matériel est vivement conseillée.
Article 6:	
	domicile sont, dans ce cadre, à la charge des représentants de it de batterie de l'ordinateur, et les éléments optionnels pouvant se
A SAINT DENIS le 25-06-2014	Livré le:
Pour le Rectorat:	NOM,PRENOM,QUALITE et SIGNATURE

1/1